PVS BENSON

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Identificateur de produit Acide phosphorique 75%

Autres moyens d'identification

Synonymes l'acide orthophosphorique, o-Phosphoric acid, White phosphoric acid

Usage recommandé Applications industrielles
Restrictions d'utilisation Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fournisseur

Nom de la société PVS Benson Adresse 1012 Gore Road Freelton, ON L0R1K0

Canada

Téléphone 1-800-265-0014

Courriel pvsbensoninfo@pvschemicals.com

Numéro de téléphone

d'urgence

24 hours/7 Jours : 1-519-821-0215

Fournisseur Voir ci-dessus

2. Identification des dangers

Dangers physiquesMatières corrosives pour les métauxCatégorie 1Dangers pour la santéToxicité aiguë, voie oraleCatégorie 4Corrosion cutanée/irritation cutanéeCatégorie 1B

Non classé.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1

Dangers environnementaux

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

Mention de danger

Peut être corrosif pour les métaux. Nocif en cas d'ingestion. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseil de prudence

Prévention

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention

Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Stockage Garder sous clef. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure.

Élimination Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Autres dangers Aucun(e) connu(e).

Renseignements supplémentaires

Aucune.

#15567 Page: 1 of 8 Date de publication 10-Avril-2017

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Acide phosphorique		7664-38-2	75

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position

confortable pour la respiration. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin.

Peau EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON/médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Traitement particulier

(consulter cette étiquette pour information).

Yeux EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin.

Ingestion EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un

CENTRE ANTIPOISON/médecin.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Informations générales

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.

En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Porter des gants imperméables et des lunettes de protection à l'épreuve des éclaboussures de produits chimiques. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction appropriés

En fonction des matières environnantes.

Méthodes d'extinction inappropriées

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Risques spécifiques provenant des produits chimiques

Les pompiers doivent porter un appareil de respiration autonome.

Produits dangereux résultant de la combustion

Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de phosphore. Des fumées ou des gaz irritants et toxiques peuvent être dégagés durant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Les pompiers doivent porter des vêtements protection complets ainsi qu'un appareil respiratoire autonome.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

#15567 Page: 2 of 8 Date de publication 10-Avril-2017

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

Déversements importants : Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Ne pas contaminer l'eau. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Empêcher de pénétrer dans les voies d'eau, les égouts, les sous-sols, les espaces réduits Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas goûter ni avaler. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Veiller à une ventilation adéquate. Éviter une exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver soigneusement après manipulation. S'assurer une ventilation adéquate. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Tenir le récipient bien fermé.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Magasin dans un récipient fermé dans un endroit froid, sec et foncé loin des matériaux incompatibles. Éviter le gel. Conserver hors de la portée des enfants.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

=				
Composants	Туре	Valeur		
Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)	LECT	3 mg/m3		
	MPT	1 mg/m3		

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Туре	Valeur
Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)	LECT	3 mg/m3
	MPT	1 ma/m3

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée

Composants	Туре	Valeur	
Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)	LECT	3 mg/m3	
	MPT	1 mg/m3	

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Туре	Valeur	
Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)	LECT	3 mg/m3	
	MPT	1 mg/m3	

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Туре	Valeur	
Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)	LECT	3 mg/m3	
	MPT	1 mg/m3	

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur	
Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)	LECT	3 mg/m3	

#15567 Page: 3 of 8 Date de publication 10-Avril-2017

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants Type Valeur **MPT** 1 mg/m3

Valeurs biologiques limites

Directives au sujet de

l'exposition

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie

appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques) et un écran facial.

yeux

Protection de la peau

Protection des mains

Gants imperméables. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

Autre

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques II est recommandé d'utiliser un tablier imperméable. Conformément aux directives de votre employeur.

Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de **Protection respiratoire**

Sans objet.

Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection

respiratoire (Z88.2).

Dangers thermiques

Considérations d'hygiène

générale

Tenir à l'écart des aliments et des boissons. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Date de publication 10-Avril-2017

9. Propriétés physiques et chimiques

Liquide Sirupeux **Aspect**

État physique Liquide. **Forme** Liquide Couleur Incolore Inodore Odeur

Seuil de l'odeur Pas disponible. 0 - 1 (Acide) Point de fusion et point de -20 °C (-4 °F)

congélation

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition 135 °C (275 °F)

Point d'éclair Sans objet Pas disponible. Vitesse d'évaporation Sans objet. Inflammabilité (solides et gaz)

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

> Limites d'inflammabilité inférieure (%)

Sans objet

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

Sans objet

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Pas disponible.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Pas disponible.

5.76 mmHg (@ 20°C) Tension de vapeur Densité de vapeur Pas disponible. 1.58 - 1.7 g/cm3 Densité relative

#15567 Page: 4 of 8 Solubilité

Soluble dans l'eau froide Solubilité (eau)

Coefficient de partage

n-octanol/eau

Pas disponible.

Température d'auto-

inflammation

Sans objet

Température de décomposition Pas disponible. Viscosité Pas disponible.

Autres informations

Non explosif. Propriétés explosives Propriétés comburantes Non oxydant.

1.57 @ 20°C (H2O = 1) Densité

10. Stabilité et réactivité

Réagit violemment avec les substances alcalines fortes. Ce produit peut réagir avec des agents Réactivité

réducteurs. Peut être corrosif pour les métaux. Ce produit peut réagir avec des agents oxydants

puissants.

Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage. Risque de réactions

dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Chaleur. Conditions à éviter

Matériaux incompatibles Bases. Agents réducteurs. Oxydants. Le contact avec les métaux peut produire un gaz

d'hydrogène inflammable.

Produits de décomposition

dangereux

Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de phosphore.

Des émanations et gaz irritants et/ou toxiques peuvent être émis lors de la décomposition du

produit.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Peut provoquer une irritation du système respiratoire. Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Peau Provoque de graves brûlures de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Yeux

Ingestion Provoque des brûlures du tube digestif. Nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise

gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et

une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Nocif en cas d'ingestion. Toxicité aiguë

Composants Résultats d'épreuves **Espèces**

Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)

Aiguë

Cutané

DL50 > 2000 mg/kg, ECHA Lapin

2740 mg/kg, RTECS

Inhalation

CL50 5337 mg/m3, 1 heures, ECHA Cobaye, souris, lapin, rat

> 3846 mg/m3, 1 heures, ECHA 1689 mg/m3, 1 heures, ECHA 1217 mg/m3, 1 heures, ECHA 856 mg/m3, 1 heures, ECHA 271 mg/m3, 1 heures, ECHA

193 mg/m3, 1 heures, ECHA

61 mg/m3, 1 heures

Composants Espèces Résultats d'épreuves

Orale

DL50 Rat 1530 mg/kg, RTECS

1.7 ml/100g

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Minutes d'expositionPas disponible.Indice d'érythèmePas disponible.Valeur d'un œdèmePas disponible.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Valeur de l'opacité de la

cornée

Pas disponible.

Valeur de la lésion de l'iris

Valeur des rougeurs de la

conjonctive

Pas disponible.
Pas disponible.

Valeur d'un œdème de la conjonctive

conjunctive

Pas disponible.

Jours de récupération Pas disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Acide phosphorique (CAS 7664-38-2) Irritant

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Non dangereux d'après les critères du SIMDUT.

Cancérogénicité Non dangereux d'après les critères du SIMDUT.

Non classé.

Non classé.

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le

développement.

Toxicité pour certains organes

cibles - exposition unique

Toxicité pour certains organes

cibles - expositions répétées

Danger par aspiration

Pas un danger par aspiration.

Effets chroniques Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Autres informations Pas disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité En raison du pH peu élevé de ce produit, on peut s'attendre à ce qu'il produise une importante

écotoxicité s'il est exposé aux organismes et aux systèmes aquatiques. Voir ci-dessous

Données écotoxicologiques

Composants Espèces Résultats d'épreuves

Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)

Aquatique

Aiguë

Crustacés CL50 Puce d'eau (daphnia magna) 4.6 mg/L, 12 hr Poisson CL50 Gambusie (Gambusia affinis affinis) 3 - 3.5 mg/L, 96 hr

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Mobilité générale Pas disponible.

Autres effets nocifs

On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex.,

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

#15567 Page: 6 of 8 Date de publication 10-Avril-2017

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des

déchets autorisé. Ne pas laisser la substance

s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. Les déchets doivent être éliminés conformément aux règlemants fédéraux, état/provinciaux et municiaux sur la

protection de l'environnement.

Règlements locaux d'élimination

Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre

(voir: instructions d'élimination).

Emballages contaminés

Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

Généralités Canada: Preuve de classification: Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du

> règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affiche ci-dessous.

Polluant marin réglementé par l'IMDG.

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN UN1805 ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION

adéquate

Appellation réglementaire

8 Classe de danger Groupe d'emballage Ш

TMD



15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Situation SIMDUT Contrôlé

Règlements internationaux

Inventaires

Nom de l'inventaire En stock (Oui/Non)* Pays ou région

Canada Liste intérieure des substances (LIS) Oui Liste extérieure des substances (LES) Canada Non

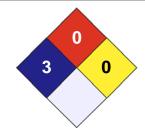
*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

#15567 Page: 7 of 8 Date de publication 10-Avril-2017

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé / 3
Inflammabilité 0
Danger physique 0
Protection individuelle X



Date de publication Date de la révision 10-Avril-2017 10-Avril-2017

Version n°

01

Autres informations

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Clause d'exonération de responsabilité

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présupposé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.

Préparée par

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021